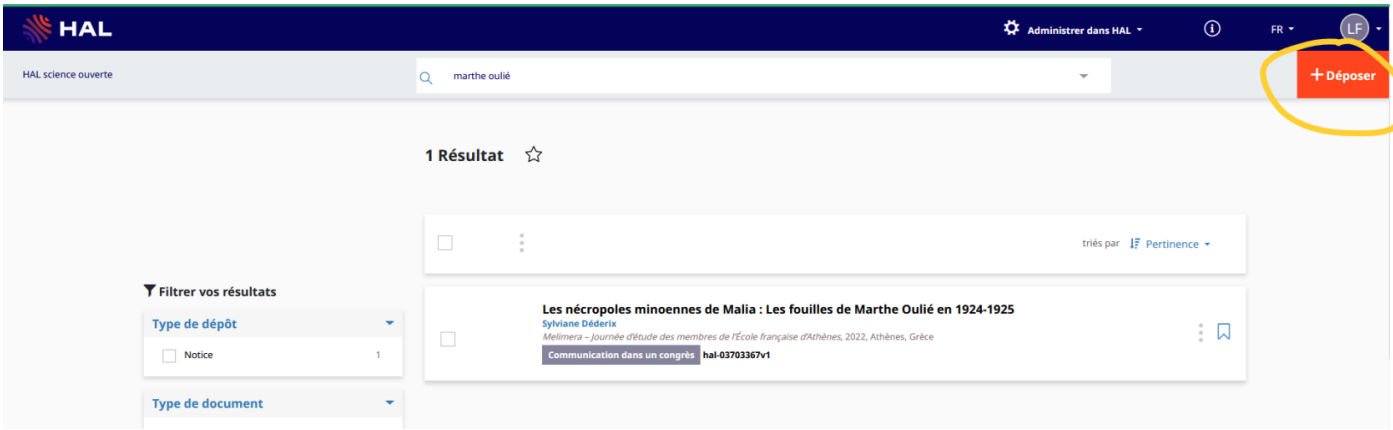
Généralités sur le signalement et le dépôt de notices

Une fois identifié dans HAL, on peut créer une notice et déposer une publication en cliquant sur "+ déposer", au milieu de la page d'accueil



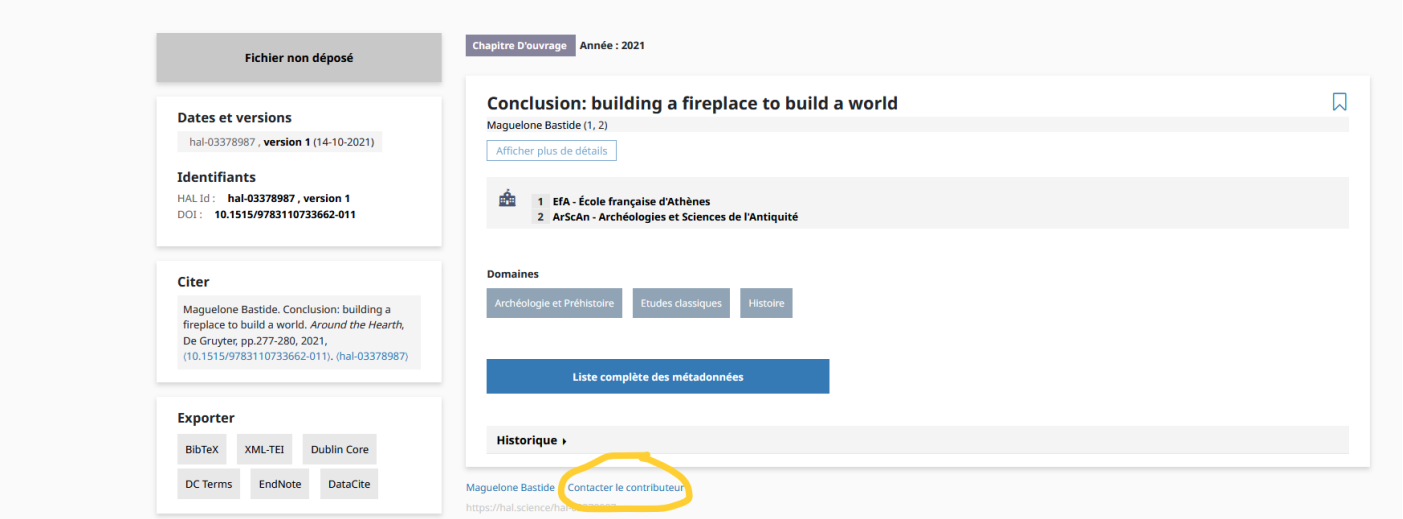
Ce même bouton se trouve en haut à droite de la page une fois la page d'accueil quittée



Le signalement et le dépôts sont guidés par l'application, et toutes les informations sont disponibles dans le guide des utilisateurs de HAL (https://doc.archives-ouvertes.fr/deposer/).

Quelques points méritent d'être soulignés:

- le dépôt d'un fichier n'est pas obligatoire pour signaler une publication, mais il est encouragé par tous les établissements soutenant la science ouverte (dont fait partie l'EFA). Si votre fichier pdf est structuré de façon claire, il est par ailleurs possible que HAL y repère une partie des données obligatoires et les intègre automatiquement dans la notice.
- une grande partie des métadonnées accueillies dans un formulaire de signalement n'est pas obligatoire, ce qui rend le dépôt relativement rapide et fluide. Il est cependant recommandé d'en intégrer plus que le minimum requis pour permettre l'identification des publications et éviter les doublons.
- Il n'est pas nécessaire d'être l'auteur d'une publication pour la signaler dans HAL. Avant de procéder à un dépôt, il est recommandé de vérifier que la notice n'existe pas déjà. Si c'est le cas et que vous souhaitez la compléter, vous pouvez demander à la personne ayant réalisé le dépôt (le "contributeur") de partager avec vous la propriété de la notice (de la notice seulement, pas forcément de la publication), afin que vous puissiez la modifier. Pour cela, cliquez sur "Contacter le contributeur" en bas de la notice et expliquez votre demande:



La réponse vous parviendra via HAL.

Révision #1
Créé 2024-01-19 14:52:22 EET par Laure Franceschi
Mis à jour 2024-01-19 15:11:11 EET par Laure Franceschi